

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) – ART. 175

Adresse: RUE DE LA FUSÉE, BOULEVARD LÉOPOLD III, AVENUE DU BOURGET

Demandeur: Service Public Fédéral Mobilité et Transports
M. DE SMEDT-JANS, Directeur
rue du Noyer, 254
1030 BRUXELLES

Objet: réaménager le boulevard Léopold III et les rues latérales entre le site actuel de l'Otan et la limite régionale
+ **Etude d'incidences – projet amendé**

Réf: 490/ 06 - - 076F/06

Enquête publique – Réactions : 4

EMETTRE AVIS

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

- Considérant que le projet doit être évalué dans un contexte global : la construction du nouveau siège de l'OTAN, le réaménagement du site actuel de l'OTAN, l'exploitation et le développement des zonings industriels le long du boulevard Léopold III, les autres travaux envisagés par l'AED (Bordet, Léopold III sur Evere), par la STIB (ligne de desserte pour le dépôt STIB, prolongation de la ligne 55) et par la Région flamande (dédoublage du Ring, ...);
- Considérant que le projet a fait l'objet d'une étude d'incidences ;
- Considérant la déclaration de clôture de l'étude d'incidences ;
- Considérant que le projet a été amendé suite aux recommandations de l'étude d'incidences ;
- Considérant que d'une part le projet a obtenu l'aval du membre du Comité d'Accompagnement représentant les sociétés sises côté est de l'avenue du Bourget et que d'autre part ce projet a été contesté pendant l'enquête publique par le propriétaire des dites parcelles ;
- Considérant que le chantier du projet doit être concerté avec les autres chantiers parallèles (AED, STIB, DEFENSE, ...), ainsi que avec les sociétés riveraines et les autorités compétentes ;
- Vu l'avis de la police joint en annexe ;

FAVORABLE sur le projet amendé à condition :

- 1) de prévoir un accès direct (in/out) au parking KPMG (avenue du Bourget n° 40) ;
- 2) de respecter les voies d'accès des pompiers au site appartenant à COFINIMMO ;
- 3) de maintenir les accès des sociétés sises côté sud du boulevard sur le territoire de la Ville ;
- 4) de renforcer les fondations de la zone de taxis côté sud pour que –en fonction du développement urbanistique du site actuel de l'OTAN- cette zone puisse le cas échéant devenir une bande carrossable ;
- 5) de prévoir un site mixte pour tram et bus (STIB, DE LIJN), tout en excluant les taxis, - pour autant que cette configuration soit compatible avec l'aménagement en amont ;
- 6) de déplacer légèrement l'insertion de la bande à niveau (côté rue de la Fusée) avec celle sortant du tunnel en direction de la Ville ;
- 7) de réaliser un by-pass au rond point Ouest en sortie ville desservant le site Cofinimmo ;
- 8) de prendre en charge, -à partir de l'obtention du permis-, le secrétariat d'un comité de pilotage pour coordonner les différents chantiers programmés aux alentours (SPF, DEFENSE, AED, STIB, VLAAMS GEWEST, ...) en concertation avec la Police, la Ville de Bruxelles, la Commune d'Evere, la SDRB et les différents responsables des dits chantiers ;
- 9) d'introduire avant la publication de l'appel d'offre des travaux une demande de permis de chantier cadre, reprenant les grandes lignes et contraintes du chantier (entre autres : phasage, horaire, zones

- pour stationnement voitures / camionnettes / livraisons et stockage, arrêts provisoires pour les transports en commun, trafic et charroi liés au chantier (évolution des flux, définition des itinéraires) afin d'en pouvoir tenir compte dans cet appel d'offre ;
- 10) de prévoir un ombudsman, pour la période entre l'obtention du permis et la réception provisoire, comme interface entre le comité de pilotage et les riverains, - en concertation avec la SDRB ;
 - 11) d'introduire une nouvelle demande de permis d'urbanisme pour le mobilier urbain à hauteur du pôle multimodal, conformément aux recommandations de l'étude d'incidences ;

AATL : **ABSTENTION** pour le point 5.